



Pour l'occasion, Fabien Barthez retrouvera la cage des Red Devils. Photo F.L.

CENTRE-VILLE



Vente d'alcool la nuit : la polémique

Un arrêté interdit la vente à emporter. Mais il n'est pas respecté / G. RUOPPOLO P.3

L'ISF au secours de l'hôpital St-Joseph

L'établissement en appelle à la générosité des Marseillais pour développer ses ressources P.5

Ventes de voitures

Opérée du ce éveillée, elle

Coralie, 23 ans, a pu guider les gestes d'opérée d'une tumeur à l'hôpital de La T

L'émouvant pèler parents d'Anissa



L'impôt sur la fortune aide l'hôpital Saint-Joseph

Les assujettis à l'ISF ont jusqu'au 23 septembre pour verser leurs dons

Payer l'impôt sur la fortune (ISF) et savoir que cet argent est utilisé à bon escient, pour une juste cause, c'est possible. Depuis 2007, les contribuables assujettis à l'ISF peuvent verser l'intégralité ou une partie de leur impôt à une fondation reconnue d'utilité publique (Furp). La fondation Hôpital Saint-Joseph, éligible à ce dispositif, a ainsi reçu l'année dernière près de 150 000 euros de la part de contribuables fortunés.

"Alors que l'argent public se fait rare, nous appelons à la générosité des ménages et du secteur privé pour leur apporter un service de santé de qualité", explique Antoine d'Arras, directeur du développement et de la philanthropie de la fondation. La fondation est dotée d'un budget de 6 millions d'euros dont 18% viennent de la générosité du public et du privé, un chiffre en constante augmentation depuis 2004. Ces contributions permettent à la fondation d'investir dans du matériel médical, pour la recherche ou dans la modernisation de l'Hôpital Saint-Joseph. Le fonctionnement de l'établissement est quant à lui assuré par l'assurance-maladie. L'année dernière, ces fonds, couplés à ceux du secteur privé, ont financé une nouvelle unité de sénologie à l'hôpital Saint-Joseph, pour le dépistage, diagnostic et traitement du cancer du sein.



La Fondation Hôpital Saint-Joseph permet de financer les dépenses d'investissement de l'établissement. / PHOTO CYRIL SOLLIER

Une institution dans le monde médical

L'hôpital Saint-Joseph a été créé en 1919 par l'abbé Jean-Baptiste Fouque. L'établissement de santé privé à but non lucratif a été tenu par des sœurs dominicaines jusqu'en 1981. Véritable institution reconnue dans le monde médical, l'hôpital a été classé à la quatrième place au niveau national

par le *Figaro magazine* dans son palmarès 2011, catégorie établissement de plus de 600 lits. Quant à la maternité du pôle Parents-Enfants Sainte-Monique, inaugurée en 2005, elle a été classée deuxième en France et première en région Paca, par le site Internet *doctissimo*.

Les dons versés à la fondation au titre de l'ISF sont défiscalisés à hauteur de 75%.

"35% des Marseillaises accouchent à l'hôpital Saint-Joseph, dans une unité financée par la fondation. C'est la preuve de la confiance que le public nous apporte, confiance qui se retrouve dans les dons que nous recevons", assure Antoine d'Arras. Cette année, la fondation planifie de financer, entre autres, un échographe 3D pour le service de chirurgie cardiaque et des équipements de diagnostic pour le service d'ophtalmologie.

Suivant le principe de traçabilité, l'argent versé peut être aiguillé vers un investissement particulier, à la demande du contribuable. Le contribuable commun bénéficie d'un abattement fiscal de 20% et les entreprises de 60% pour les dons versés à la fondation. Quant aux dons versés aux Furp au titre de l'ISF, la réduction d'impôt est de 75% et plafonnée à hauteur de 50 000 euros. Les contribuables disposant d'un patrimoine supérieur à 1,3 million d'euros ont jusqu'au 23 septembre pour adresser leur don à la fondation, au titre de l'ISF 2011.

Guillaume CLERE